

*g<sup>e</sup> Faullot*

MAIRIE d

ARRONDISSEMENT d

Du

an mil huit cent dix-huit, à

heure du

ACTE DE MARIAGE d

âgé de

ans, né à

département

d

le

du mois d

mil

domicilié à

département

d

fil

d

domicilié à

département

d

et de

N.<sup>o</sup>

Et d

âgée de

ans, née à

département d

le

du mois d

mil

domiciliée

à

département d

fil

d

domiciliée à

département d

et d

Les Actes préliminaires sont

et le tout en forme : de tous lesquels Actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V de la loi du 25 ventôse an XI, sur le Mariage, concernant les *Droits et les devoirs respectifs des Epoux.*

Les Contractans ont déclaré prendre en mariage, l'un

En présence d

domicilié à

département d

âgé de

profession de

D

domicilié à

département

d

âgé de

profession de

D

domicilié à

département

d

âgé de

profession de

Et d

domicilié à

département

d

âgé de

profession de

Après quoi, moi

faisant fonctions d'Officier public de l'État civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent Acte dont lecture a été faite, et qui a été signé avec moi.